

CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE  
C.C.A.S.



N°	2024	001
----	------	-----

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE  
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA  
COMMUNE DE BOISSY SOUS SAINT YON  
91 790

**DATE DE CONVOCATION**  
16 JANVIER 2023

**PUBLICATION FAITE  
AU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS**

<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>	
EN EXERCICE	11
PRESENTS	10
VOTANTS	10

**OBJET :**  
  
ADOPTION DE L'ORDRE  
DU JOUR DE LA SEANCE

L'an deux mil vingt quatre  
Le vingt-trois janvier à dix-huit heure trente,  
Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale  
légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la  
présidence de Monsieur Pichon Jean-Marc

Etaient présents : Mme Claire CAZADE-SAADA, M. Raoul SAADA, Mme  
Christine DUCHOSAL, Mme Anne-Marie PEDRONO, Mme Renée  
MARCHAIS, Mme Marie-Christine FRANCOIS, M. Eric DELAME, Mme  
Nicole PERRIER, M. Bernard BERRUEE

Absent représenté :

Absent Excusé :

Absente : Mme Sophie BLAIZE

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame AJIB est nommée secrétaire de séance

Monsieur le Président présente l'ordre du jour de la séance. Les membres sont  
invités à se prononcer.

Le Conseil d'Administration,  
**VU** le code général des collectivités territoriales,  
**VU** le code de l'action sociale et des familles,

Après en avoir délibéré,

**A l'unanimité :**

**ADOPTÉ** l'ordre du jour de la séance du 23 janvier 2024,

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Président du CCAS,  
Jean-Marc RICHON



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-269100210-20240130-2024-001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/02/2024